

LE CODE MINIER GUINEEN

Si aujourd'hui, un regain d'activités a été possible dans le domaine minier, c'est surtout grâce :

- **Au courage, à l'initiative et au dynamisme des responsables ayant depuis 1994 en charge les mines**
- **Aux excellentes possibilités géologiques et minières qu'offre le cadre géologique**
- **Aux données géologiques et minières fiables qui constituent des outils indispensables pour une promotion minière agressive, confiante, rassurante, mieux outillée et offrant à l'Investisseur un cadre de travail excellent et sécurisant.**

A terme, et sous réserve que les décideurs et les chercheurs soient attentifs à la rotation de la terre, ces différentes mesures auxquelles il faut ajouter les réformes préconisées au niveau des Sociétés minières en activité devraient concourir en toute logique à modifier positivement le paysage géologique et minier du pays en le mettant enfin sur orbite avec possible implantation du point focal du boom minier en Afrique.

**CONTRAINTES
D'UN DEVELOPPEMENT DYNAMIQUE
DU SECTEUR MINIER GUINEEN,
A LA VEILLE DU 3EME MILLENAIRE**

Le développement dynamique du secteur minier Guinéen passe nécessairement par la maîtrise d'un certain nombre de contraintes d'ordre interne et externe dont les principales sont les suivantes :

CONTRAINTES INTERNES

Elle sont d'ordre géologique et promotionnel. Il s'agit notamment de poursuivre les travaux géologiques (visant à établir l'infrastructure géologique, inventorier et évaluer les ressources minérales).

a) Infrastructure géologique :

Elle porte sur l'établissement de la carte géologique à différentes échelles. On ne peut mettre en place un mécanisme de gestion pluriannuelle efficace du secteur minier sans une infrastructure géologique fiable.

Celle-ci est le moyen primordial qui permet de gérer de façon homogène et réfléchie à l'échelle d'un territoire, la donnée géologique de base indispensable à toute gestion localisée nécessitant une connaissance du sol et du sous-sol. C'est un travail, favorisant certes le progrès de connaissances géologiques, mais aussi,

apportant directement des données de base indispensables à l'aménagement du territoire national et à la gestion des ressources naturelles.

Après la couverture totale du pays à l'échelle 1/200 000ème prévue en 1999, il importe de mettre en place un programme de cartographie sélectif et progressif à 1/100 000 1/50 000ème et 1/25 000ème des zones d'intérêt.

b)- Inventaire et Evaluation :

Deux opérations importantes pour accroître d'une part, la base minérale du pays, et d'autre part, les possibilités d'une diversification minière. Le succès de ces opérations réduira la vulnérabilité de l'économie nationale tributaire du couple bauxite-alumine dont les fluctuations sont imprévisibles.

b) – Promotion Minière :

Celle-ci repose sur la gestion de l'information et le cadre institutionnel.

Information

L'Etat, pour assurer une promotion dynamique du secteur minier, doit se doter d'un outil de promotion. Cet outil est une banque de données géologiques et minières informatisées et fiables à mettre à la disposition des investisseurs miniers. En effet, sans une banque de données, on pratiquerait une promotion aveugle, donc incapable d'attirer l'investisseur sérieux.

Code Minier

Il doit être conjoncturel certes, mais tenir compte de l'intérêt supérieur de la Nation. Il doit être dynamique et flexible, épousant dans les limites économiques viables, la tendance du marché des investissements miniers de par le monde. Il doit être en conséquence attractif et incitatif pour le bénéfice de la promotion minière.

Cependant, tout ce train de mesures doit être appuyé par une application correcte et transparente des dispositions par les agents et cadres de l'administration minière dont les attitudes individuelles seront capitales pour le succès de la promotion.

d)- Laboratoire :

C'est un autre outil important de traitement et de gestion de données. Assurer ou suivre l'analyse des échantillons de tout type provenant des différentes équipes de recherches est une tâche essentielle qui revient à chaque pays. Le suivi par la collecte et le contrôle des résultats d'analyses par le laboratoire national dont le niveau d'équipement et de performance doit être à la mesure des possibilités minières du pays est une tâche essentielle du Service géologique. Le succès de

l'évaluation et des programmes de recherches géologiques prévisionnelles en dépend largement.

e)- Participation de l'Etat aux Sociétés minières :

La politique de désengagement de l'Etat doit être maintenue et poursuivie avec mesure.

En effet, l'Etat, pour avoir pris de « gros risques » en amont dans l'établissement de l'infrastructure géologique et la constitution d'une banque de données fiables doit se garder d'en prendre davantage dans l'exploitation minière.

Cependant, la valorisation des données géologiques et minières, « résultante » des efforts, humains et matériels engagés lors des travaux doit être assurée.

Dans cette démarche, on pourrait envisager la création d'un établissement à caractère financier jouissant d'une large autonomie qui pourrait prendre une participation dont le niveau sera indexé sur la valeur commerciale des données de base mises à la disposition de la nouvelle Société. Par cette voie, les risques pris en amont seraient « compensés » et les données acquises ainsi valorisées.

D – Formation

Le transfert du « Know-how », le développement de la science, de la technique et de la technologie imposent la mise en place d'un système de formation et de perfectionnement du personnel national afin que celui-ci acquiert la compétence et la performance sollicitées.

Car, sans un personnel local qualifié, la problématique du développement continu du secteur minier demeurera entière. En effet le coût du personnel expatrié dans l'industrie minière grève lourdement le budget de fonctionnement et réduit considérablement et les possibilités d'emploi des nationaux et l'impact socio-économique de la société pour le pays.

g) – Equipement :

Tous les services doivent être dotés d'équipement adéquat de production ou de travail afin d'éviter que les actions initiées ou projetées ne soient lâchées ou relâchées au cours de l'exécution de projets.

CONTRAINTES EXTERNES

Elles sont liées essentiellement aux dispositions du code des investissements, à la pratique des opérations douanières, au financement, à l'infrastructure et à l'énergie.

Les opérations et dispositions dans les deux premiers cas, doivent être supportables, précises et transparentes aux yeux de tous.

La crédibilité et le succès de tout le système en dépendent, quant aux autres points à savoir :

a)Financement :

Les contraintes budgétaires et les difficultés de mobilisation des recettes intérieures ne pourront pas dans les pays en développement, assurer l'exécution de tous les programmes de développement du secteur minier.

L'aide bilatérale ou privée ne pourra pas non plus y faire face. Un mécanisme de financement (Fonds de Promotion Minière) s'impose pour exécuter certaines tâches essentielles relevant de la puissance publique. Sans un tel mécanisme de financement, il est peu probable que la performance souhaitée soit atteinte ou que les projets de développement atteignent les objectifs visés.

d) – Energie :

Sans énergie, tout développement de l'industrie minière est compromis. Ce qui suppose la mise en œuvre d'une politique énergétique dynamique capable d'assurer sans à coup, le développement dynamique du secteur minier guinéen.

La réalisation des projets ou micro-projets hydroélectriques est l'une des solutions pour y faire face.

La gestion rationnelle de toutes ces contraintes financières, techniques, institutionnelles devrait conduire à terme, à repositionner avantageusement la Guinée sur la carte minière du monde à la veille du IIIème millénaire.

En effet, la ruée dont la Guinée fait déjà l'objet de la part des nombreux investisseurs depuis l'application des dispositions du nouveau code minier ainsi que la reprise des activités au niveau de la SAG2 et de AREDOR2, l'acquisition du financement pour la cartographie et l'inventaire de 110.000 km², augurent un lendemain meilleur pour le secteur minier guinéen à la veille du IIIème millénaire. Pourvu que l'on se soit pas distrait.

GRANDES LIGNES DU CODE MINIER

Le code minier constitue pour chaque pays un des baromètres de l'investissement dans les activités minières de recherche de développement et d'exploitation. En d'autres termes, le caractère compétitif et attractif d'un régime fiscal et juridique détermine le niveau des investissements dans le secteur minier.

En Guinée, l'évolution du régime minier a connu trois étapes :

De 1958 à 1986 – A l'origine, c'était un régime conventionnel négocié au cas par cas qui se caractérisait par :

-l'absence d'un cadre législatif de référence

-l'octroi de larges superficies aussi bien dans les périmètres d'exploration allant parfois jusqu'à 30.000 km² que dans les concessions réservées à l'exploitation couvrant 1.500 Km² et ce, sans obligation de rétrocession.

Une participation de l'Etat au capital fixé entre 49 et 50% sans contribution de numéraire.

Un régime de taxation peu incitatif.

-la présence obligatoire de l'Etat dans la gestion des exploitations minières.
Comme indiqué dans le point sur le secteur minier une telle politique n'a pas toujours favorisé l'attrait d'investisseurs. La définition d'un nouveau cadre s'imposait.

De 1986 à 1991 – Un régime minier codifié a été institué en 1986 et a défini de manière précise les principes essentiels de l'activité minière de recherche et d'exploitation en Guinée.

Il corrige les lacunes du système précédent, en particulier, dans l'octroi des périmètres initiaux d'exploitation et dans la définition des titres miniers, des droits et obligations de leurs titulaires ainsi que leurs relations avec l'Etat.

Bien que libéral à maints égards, ce code n'a pas, non plus, entraîné une ruée des investisseurs dans le secteur.

Il a révélé quelques insuffisances majeures dans son application dont :

- Le pouvoir discrétionnaire de l'Etat assez étendu.
- Le manque de transparence suffisante et l'inégalité dans le traitement des investisseurs.
- L'absence de garantie du droit d'exploitation de l'investisseur du gisement.
- Un régime fiscal mal défini non attractif.

De 1991 à 1995 – Pour corriger cette situation d'attentisme observée par les investisseurs, le Gouvernement crée un nouvel environnement juridique et fiscal plus attractif.

Une nouvelle politique minière est adoptée dont les points essentiels seront repris dans le nouveau code minier élaboré et adopté le 30 juin 1995 et dont les grandes lignes sont les suivantes :

ENONCE DU PRINCIPE DE LA PROPRIETE SUR LES SUBSTANCES MINIERES

Le nouveau code minier consacre la propriété de l'Etat guinéen sur les substances minérales ou fossiles contenues dans le sous-sol, dans sa zone économique exclusive ou existant en surface ainsi que sur les eaux souterraines et les gîtes géothermiques.

Toutefois, les titulaires des titres miniers d'exploitation acquièrent la propriété des substances extraites.

TITRES MINIERES

Le Code Minier distingue cinq types miniers :

Autorisation de reconnaissance :

Confère à son titulaire le droit d'effectuer des travaux de reconnaissance des indices minéraux dans les zones non couvertes par des titres de recherches ou d'exploitation.

Durée : 3 mois renouvelable une fois

Permis de Recherches :

Droit exclusif sur les substances pour lesquelles le permis est délivré.

Superficie 500 Km² au plus.

Validité : Trois ans au plus, renouvelable à deux reprises de deux années chacune.

Permis d'exploitation :

Droit exclusif et libre disposition des substances minières pour lesquelles il est délivré et assorti d'une convention minière.

Superficie : limitée par le gisement et les installations minières tel que défini par l'étude de faisabilité.

Durée : 10 ans, renouvelable par période de 5 ans.

Concession minière :

Octroyée en cas de découverte d'un gisement dont l'exploitation nécessite des travaux et des investissements d'une importance particulière telle qu'établie par l'étude de faisabilité et également assortie d'une convention minière.

Durée : 25 ans, renouvelable par période de 10 ans.

Exploitation artisanale :

Exclusive aux nationaux sur des superficies réservées à cet effet.

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU CODE MINIER

Dispositions fiscales

Le titulaire de titres miniers est assujéti à des :

- **Droits fixes**
- **Redevances superficielles**
- **Taxes minières et impôts**

Droits fixes et redevances superficielles :

Applicables à tous les titres et à leur renouvellement.

Mesures incitatives

Droits de douanes

- **Régime admission temporaire pendant la recherche sur la base liste minière.**
- **Pendant la construction, l'extension et les premières productions : exonérations sur équipements, matériels, engins et gros outils mais paiement d'un droit d'enregistrement sur la valeur CAF de 0,5%.**
- **Pendant l'exploitation : exonérations totales pour les industries de transformations, et 5,6% valeur FOB pour les industries extractives et leurs matériels, équipements, engins, matières premières y compris les carburants**

et les lubrifiants ne rentrant pas dans la transformation du minerai en produit fini ou semi-fini.

Autres incitations et Garanties.

- **Amortissement linéaires et/ou dégressifs**
- **Allocations d'investissement (5%) déductibles pour tout investissement réalisé en cours d'exercice. Provisions pour reconstitution du gisement – (PRG)**

Exonération de l'impôt sur le BIC de quatre à huit ans selon zones d'installation.

Ouverture de compte en devises en Guinée pour y domicilier une part importante du chiffre d'affaires au paiement du service de la dette.

- **Garanties de transfert des dividendes et produits des capitaux ou autres avoirs.**
- **Application du plan comptable national**
- **Stabilisation des avantages par une convention d'exploitation.**
- **Participation de l'Etat.**

Cas des substances précieuses : Or, Diamants et autres gemmes.

L'attribution faite par l'Etat d'un permis d'exploitation de substance précieuses donne droit à l'Etat le versement de certaines taxes. Aucune contribution financière ne doit être demandée à l'Etat au titre de ces actions d'apport.

Cas des substances d'intérêt particulier – Bauxite, Minerai de fer, hydrocarbures solides, etc....

En raison du niveau d'investissement, l'Etat ne prend pas de participation gratuite dans le capital d'une société exploitant une substance d'intérêt particulier.

Au cas où l'Etat désirerait entrer dans le capital d'une telle société, les modalités en seront définies avec l'investisseur au moment de l'établissement de la convention minière.

Dans tous les cas, la participation de l'Etat au capital d'une société sera limitée à un niveau qui ne gênera pas le contrôle de l'opération par les investisseurs.

Centre de Promotion et de Développement Miniers (C.P.D.M.)

Pour faciliter les formalités administratives et procédures relatives aux titres miniers, les investisseurs s'adresseront au CPDM servant d'interface entre eux et l'Administration.

Le CPDM se charge de faire diligemment les démarches auprès d'autres services de l'Administration jusqu'à l'établissement du titre minier.

Le CPDM notifiera à l'investisseur au plus tard deux (2) mois après le dépôt de sa demande, la décision d'octroi ou non du titre minier.

SOCIETE DES BAUXITES DE KINDIA, SBK

SBK, anciennement OBK a été créée en septembre 1992. Elle est une société dont le capital est détenu à 100% par l'Etat guinéen. La société a pour objet, la production de bauxite dans la région de Kindia.

La SBK a produit en 1996, 2 018 034 tonnes de bauxite à 11,6% d'humidité à un prix plus que rémunérateur.

Un audit effectué en 1996 par le Cabinet FFA Ernst et Young sur financement de la Banque Mondiale a établi la viabilité de la SBK sous réserve de sa restructuration et de la professionnalisation de sa gestion. Cette étude a établi qu'avec un coût d'exploration de 5 millions USD, l'entreprise peut augmenter ses ressources de bauxite en 10 ans.

Il est apparu aussi que la bauxite de SBK grâce à sa teneur en alumine totale et sa faible teneur en monohydrate, est d'une bonne qualité pour le marché de l'exportation.

Une action agressive de marketing sera entreprise en conséquence pour diversifier le marché de SBK et le soustraire du monopole de la seule usine de Nicolaev en Ukraine.

L'extension de la mine de Débélé est envisagée à court terme.

D'autres actions non moins importantes sont en cours d'exécution, notamment :

La modernisation de la gestion, et le désengagement de la SBK des activités

SOCIETE AURIFERE DE GUINEE SAG

périphériques (transport, eau, électricité, gestion de l'hôpital...)

La SAG, société anonyme à participation publique dispose d'un capital de 16 millions USD réparti comme suit :

NB : La société Ashanti Gold Field Corporation est désormais majoritaire dans la SAG.

Chevanning Mining Company : 70% (détenue à 100% par Golden Shamrock d'Australie).

Etat guinéen : 15%

SFT : 15%

La SAG a pour objet social l'exploitation des gisements primaires d'or dans la préfecture de Siguiri.

La société a réalisé une étude de faisabilité positive qui prévoit la production en moyenne de 10 tonnes d'or par an.

Le coût des investissements est de l'ordre de 151 millions USD (travaux de construction en voie de démarrage).

La société mobilise en ce moment les investissements complémentaires pour mettre en valeur ses importantes réserves.

HYMEX

La société HYMEX-Guinée a été créée en décembre 1993. Son capital restructuré est passé de 3 millions USD en 1993 à 10 millions USD en 1995, réparti comme suit : Hymex Diamond Corporation (Canada, Suisse) 85%.

Etat guinéen : 15%

La société a pour objet l'exploitation des gisements de diamants, d'or et de minéraux associés dans la préfecture de Macenta.

La société est en production d'essai en attendant de terminer la mise en place des équipements nécessaires.

Durant cette période, HYMEX a produit 20 378,44 tonnes.

La société a participé au financement de certaines activités sociales telles que la réfection de la route Sérédou-Bonoudou

- **Des forages de puits**
- **Le lotissement de la préfecture**
- **L'assistance à la CRD de Kounkou pour la reconstruction de son siège.**
- **La société emploie 213 Personnes.**

FRIGUIA

La société mixte Friguia, anciennement Compagnie privée Fria est une Société de droit Guinéen créée en février 1973.

Son capital social est de 33, 85 millions USD.

IL est réparti de la manière suivante.

Etat guinéen, 49%

Frialco (Péchiney, Noranda, Alcan, Hydro), 51%.

La société Friguia a pour objet la production d'alumine.

Réalisations 1996

-Production d'alumine : 616 026 tonnes

Résultat déficitaire : 1,62 million USD

Objectifs 1997

-Production d'alumine : 640 000 tonnes

-Un plan de réduction des coûts mis en place en 1995 devrait permettre la réduction des coûts de production de FRIGUIA de l'ordre de 20 USD/t ramenant ainsi son prix de revient à 160 USD/t.

Négociation en cours :

Les négociations sont en cours pour la mise en place d'une assistance technique plus performante et moins coûteuse.

Par ailleurs, la Guinée souhaite désormais enlever l'alumine au prorata de sa participation au capital. Ceci permettrait de valoriser son actionnariat et ses intérêts commerciaux et de faciliter l'extension de l'usine.

SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)

La Société Minière de Dinguiraye (SMD) est une société de droit guinéen créée en 1992.

Son capital social est de 6,66 millions USD. Il est réparti de la manière suivante :

-DGM (La source Kénor) 85% (France, Australie, Norvège)

-Etat guinéen 15%

La SDM a pour objet la production d'or dans les préfectures de Siguiri et de Dinguiraye.

Réalisations 1996

- Production d'or fin 1 210 kg
- D'une valeur de 14,5 millions USD.

Objectifs à moyen et long terme :

- D'ici l'an 2000, la société envisage des investissements pour produire en moyenne 5 tonnes d'or par an.
- La société recherche également le financement pour la route de Dinguiraye-Léro qui est la seule voie d'accès praticable à la mine de Léro.

LA COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE : CBG

La société d'économie mixte CBG a été créée en 1963. Son capital social initial de 2 millions USD se répartit de la manière suivante :

- 49% : Etat guinéen
- 51% : Halco Mining Inc (Alcoa, Alcan, Pechiney, VAW, Reynolds, Comalco).

La CBG a pour objet la production de bauxite dans la Région de Boké.

Réalisations 1996

- Tonnage expédié : 12 180 976 tonnes à 3% d'humidité

La CBG emploie 3 690 agents dont 3 567 Guinéens et 79 expatriés.

Objectifs 1997

- Production de bauxite à 12,5% d'humidité 13 680 000 tonnes
- Prévisions d'expédition à 3% d'humidité 12 300 000 tonnes

Objectifs à moyen et long terme

- Un plan de réduction des coûts sera mis en place en vue de maîtriser les coûts de production
- L'étude d'extension à 13,5 millions de tonnes est achevée, celle de 15 millions de tonnes en cours.

Négociations en cours :

Les experts des deux actionnaires examinent les mesures possibles à prendre pour pallier les conséquences financières pour les deux parties de la non réalisation de l'extension à 13,5 millions de tonnes en 1998.

Il est envisagé de renégocier la convention de base pour l'adapter aux dispositions du code minier et du code des activités économiques.

Dans le cadre de sa nouvelle politique minière, la Guinée entend valoriser les actions de l'Etat et étendre également le marché de la CGB.

SOCIETE AREDOR – GUINEE

En Mars 1991, le partenaire étranger Bridge Oil s'est retiré en cédant et transférant les actions et créances de AREDOR au Gouvernement.

Une convention minière a été signée en mars 1996 à Washington créant la nouvelle société AREDOR-First City SA, où l'Etat guinéen détient 15% des actions, et (First City Mining Company) 75% des actions et 10% réservés aux privés guinéens. Le capital initial de la société est de 8 millions USD.

Dès mai 1996, les activités minières ont repris dans la zone : l'Etat ayant déjà réglé tous les droits de licenciement des anciens travailleurs de l'Ex-ARETOR.

Description	Droits Fixes Versement unique en FG	Redevances superficielles FG/Km2/Année
Autorisation de reconnaissance	Gratuit	
<u>Permis de Recherche</u>		
Octroi	2 000 000	500
1 ^{er} renouvellement	2 000 000	1 000
2 ^{ème} renouvellement	3 000 000	2 000
Transfert	3 000 000	
Prolongation		2 500
<u>Permis d'Exploitation</u>		
Octroi	10 000 000	15 000
1 ^{er} renouvellement	15 000 000	30 000
2 ^{ème} renouvellement	15 000 000	
Transfert	15 000 000	
Prolongation		50 000
<u>Concession Minière</u>		
Octroi	15 000	200 000
Renouvellement	20 000 000	200 000
Transfert	20 000 000	
Prolongation		300 000

TAXES MINIERES – (ROYALTIES)

<u>BAUXITE</u>		
Bauxite destinées à l'exportation	10%	Valeur FOB
Bauxite transformée en alumine	5%	Valeur calculée sur base Valeur Bauxite CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée)
<u>FER</u>		
Minerai destiné à l'exportation	7%	Valeur FOB
Minerai concentré	3,5%	Valeur FOB
Minerai transformé en acier	0%	
<u>OR :</u>		
Lingot	5%	Fixing de Londres
DIAMANTS ET AUTRES GEMMES :		
Bruts	5-10%	Valeur finale de vente selon la rentabilité dont les critères seront fixés par le Ministère des Ressources Naturelles
Taillés	2%	Valeur finale de vente

Fruit de la coopération soviéto-guinéenne, l'office des Bauxites de Kindia (OBK) créé en 1975, fut transformé en Société des Bauxites de Kindia (SBK) le 1^{er} Janvier 1993.

Cette mutation a permis l'évolution d'un organisme dépendant du ministère des Mines du Ministère du Plan, des Finances, et de la Banque Centrale vers une société nationale ayant son propre conseil d'administration et ses dirigeants. Spécialisée dans la production et la commercialisation de la bauxite, elle réalise un chiffre d'affaire de 30 millions USD. La masse salariale actuelle se chiffre à 6 milliards de GNF, soit 5 millions USD, pour 36 expatriés Russes et Ukrainiens et 1 441 Guinéens.

L'implantation de la société en Guinée, réserve naturelle de bauxite, a été entièrement financée par l'ex-Union Soviétique. Une société basée à Moscou, détenant l'exclusivité d'achat de toute la production, alors de 3 millions de tonnes/an pour le compte des ex-républiques soviétiques. Mais les difficultés ont commencé avec la désagrégation de l'Union Soviétique : le marché s'est désintégré générant un manque d'approvisionnement en pièces de rechange et en équipement.

LE MARCHE

Les anciennes républiques de l'Union Soviétique telles que l'Ukraine, l'Azerbaïdjan, et quelques pays de l'Est (la Roumanie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie) restent des clients potentiels pour la SBK malgré les bouleversements politiques et économiques de ces dernières années.

Le client actuel est une usine ukrainienne pour laquelle la SBK produit 2,7 millions de tonnes par an, soit 60% de sa production passée.

L'APPROVISIONNEMENT EN EQUIPEMENTS

Ne bénéficiant d'aucune aide extérieure et d'aucun contrat de maintenance, la société a dû compter sur le savoir-faire de son personnel pour faire fonctionner correctement l'outil de travail.

Le manque de pièces de rechanges ou des délais d'approvisionnement trop longs, obligent un stockage important en prévision des pannes.

Aujourd'hui, la SBK s'est résolument engagée à changer son type d'équipement au niveau des engins de terrassement et à rationaliser l'approvisionnement en pièces.

Pour surmonter ces difficultés « prolonger sa durée de vie, la SBK est actuellement dans une phase de restructuration. Déjà un nouvel organigramme est mis en place, de nouvelles directives de travail sont données ainsi qu'une modernisation au niveau de la gestion ». Une réduction des effectifs de 250 personnes est sur le point d'entrer en vigueur, le protocole d'accord entre dirigeants et syndicats est déjà signé.

La direction générale de l'entreprise espère que ces mesures permettront l'augmentation de la productivité et la réduction des coûts de production. L'absence de concurrence entre les Sociétés de bauxite amène à mentionner qu'il existe une certaine entraide entre elles.

- **LES AMBITIONS DE DEVELOPPEMENT**

La SBK souhaite se positionner sur le marché international et diversifier ainsi sa clientèle. Son objectif est d'exporter toute la production qu'elle est en mesure de réaliser.

Le gisement actuel, avec une capacité de 30 millions de tonnes, permet de couvrir 10 ans de production, cette quantité peut atteindre 50 millions de tonnes si d'autres gisements sont exploités.

La société recherche aujourd'hui de nouveaux clients. Elle veut leur assurer une quantité uniforme de la bauxite, une production régulière à des tarifs préférentiels.

Monsieur KEITA, directeur général de la SBK, est optimiste pour l'avenir de son pays, car « toutes les potentialités sont réunies : la matière et les hommes ». Malgré des facteurs historiques et politiques qui ont desservi le pays et entraîné un certain retard, le gouvernement actuel veut y remédier et développer l'économie de la Guinée en encourageant la promotion du pays. Tous les espoirs sont alors permis.

- **LE PORT MINIER DE SBK**

Situé dans l'enceinte du Port Autonome de Conakry (PAC), il peut recevoir 2 à 4 trains par jour, un train transporte à lui seul 3 000 tonnes de bauxite. Un navire peut charger 15 000 à 43 000 tonnes.

Le port minier de SBK permet le chargement direct dans les navires et le stockage de différents volumes répondant aux besoins de commandes : une capacité de stockage de 100 000 tonnes et 2 réserves des 150 000 tonnes chacune.

SOCIETE DES BAUXITES DE DABOLA

Créée en 1994, la société des Bauxites de Dabola-Tougué, (SBDT), est le résultat de 7 ans de collaboration entre la Guinée et l'Iran. Son capital social de 20 millions USD est réparti comme suit 49% pour l'Etat guinéen (Ministère des Ressources Naturelles), et 51% que se partagent 3 sociétés privées iraniennes.

Elle compte environ 1000 employés dans les mines, et 40 autres de l'ONCFG (Office National des Chemins de Fer de Guinée), 5 expatriés sont employés dans la société.

La SBDT est encore pour certains projets tributaire de résultats d'études de faisabilité. C'est une société qui se donne les moyens de progresser rapidement par des actions temporaires et ordonnées :

- l'exploitation du site de Dabola**
- l'exécution du projet dit « Projet-Relais »**
- la construction d'un chemin de fer standard**
- l'expansion de la SBDT à travers Dabola.**

L'EXPLOITATION DU SITE DE DABOLA

Le site de la SBDT à Dabola comprend 13 réserves de bauxite. Très riches, la capacité des réserves est estimée à plus de 400 millions de tonnes.

Quelques problèmes liés au transport empêchent la société de commencer sérieusement le transport de la bauxite de ce site.

Environ 400 kilomètres de voies ferrées reliant Dabola à Conakry doivent être réhabilités. Dans le cadre de l'amélioration du transport urbain de Conakry, 38 kilomètres pourraient être pris en charge par une société française, mais ce projet est encore à l'étude. Quarante experts guinéens travaillent sur la réhabilitation de ce chemin de fer métrique.

Dans le cadre de la coopération avec l'Allemagne, la SBDT attend depuis mars 1997, 10 locomotives et 50 wagons pour pouvoir commencer le transport.

Ne souhaitant plus perdre de temps, la SBDT a effectué la réparation de 2 locomotives et de 9 wagons pour pouvoir tester et contrôler la voie réhabilitée de Dabola à Dubreka.

LE PROJET-RELAIS

Il s'agit d'un projet temporaire qui entame l'exploitation. Il est l'étape essentielle dans la poursuite des objectifs de la société et il permet la justification de la réhabilitation de 400 kilomètres de chemin de fer. Les besoins de financement sont en partie, résolus, la mine ainsi que les équipements sont prêts, seul le problème du transport retarde les actions.

Actuellement, la SBDT n'exploite qu'une seule des 13 mines. Sa capacité totale est d'environ 80 millions de tonnes.

L'objectif du « Projet-Relais » est de produire 600 000 tonnes de bauxite afin de répondre aux besoins en alumine d'une mine iranienne qui débute son activité courant 1997. Importée de Guinée, cette bauxite sera mélangée avec une bauxite moins riche afin de porter le volume à 1 million de tonnes : volume dont elle a besoin pour fonctionner.

LE CHEMIN DE FER STANDARD

La construction d'un tel chemin de fer contribuera à la pleine exploitation du site de Dabola et à l'expansion de la SBDT. En cours depuis un an et demi, des études de faisabilité, dont les résultats définitifs seront disponibles dans 18 mois, confirment déjà le besoin de ce moyen de transport. La société est encore à la

recherche d'investisseurs. Pour accélérer l'exécution de ce projet, des observations ont été remises au ministère des Transports. Ainsi, depuis janvier 1997, 5 locomotives et 15 wagons sont en place, et en avril 13 nouvelles locomotives et 50 wagons ont été fournis par l'Allemagne.

PERSPECTIVES D'AVENIR

- **La construction d'une « cité minière » à Dabola, dépendante des conclusions de l'étude en cours, ce projet ne constitue pas la réelle priorité de la SBDT.**
 - **Une demande en constante progression. La totalité de la production de la SBDT est prévue pour l'usine d'aluminium iranienne déjà évoquée. L'Iran restera dans un premier temps le client privilégié de cette société, car le marché connaît une forte demande.**

Grâce aux faibles coûts en matière d'énergie, de main d'œuvre, cette usine qui a un besoin actuel d'1 seul million de tonnes, aura rapidement besoin d'un volume plus important, soit 3 millions de tonnes de bauxite. La demande est réelle et la SBDT veut y répondre.

Monsieur HASHEMI, directeur général de la SBDT, en accord avec Monsieur Alimou DIALLO, désire voir ce pays occuper la place qu'il mérite, et insiste pour exprimer son sentiment de réelle implication dans l'avenir de la Guinée. Il souhaite pouvoir entretenir cette collaboration entre l'Iran et la Guinée.

C'est pourquoi, au vu de la satisfaction obtenue par les parties des deux pays, les politiciens aiment à dire que la SBDT est un excellent exemple de collaboration sud-sud.